

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOÙ

Appartements & Chambres meublés

☎ 98 90 46 40

POUR LA PRÉSERVATION ET L'ENTRETIEN DE LA PAIX AU BÉNIN

P. 02

L'invite de la présidente Claudine PRUDENCIO aux femmes

AUDIENCES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 04

Vlavonou reçoit le nouveau Roi de Porto-Novo et le PCA du Réseau Social Watch Bénin



CAN CÔTE D'IVOIRE 2024 P.02

Les quarts de finale démarrent ce jour

CAN 2023 LES AFFICHES DES QUARTS

2 FÉVRIER 2024 17H GMT	ANGOLA	vs	NIGÉRIA
2 FÉVRIER 2024 20H GMT	RD CONGO	vs	GUINÉE
3 FÉVRIER 2024 17H GMT	MALI	vs	CÔTE D'IVOIRE
3 FÉVRIER 2024 20H GMT	CAP VERT	vs	AFRIQUE DU SUD

NOUVEL AN CHINOIS 2024

P.07

Le programme du Festival du Printemps lancé



CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE



Yankoty annonce l'imminence du démarrage des travaux

P.08

POUR LA PRÉSERVATION ET L'ENTRETIEN DE LA PAIX AU BÉNIN

L'invite de la présidente Claudine PRUDENCIO aux femmes

Dans un message adressé aux femmes du Bénin, la présidente du parti Renaissance Nationale (RN), Claudine Afiavi PRUDENCIO a insisté sur le rôle qui est le leur par ces temps qui courent afin se préserver la paix. Elle a prié toutes les femmes du Bénin à ne ménager aucun effort pour encadrer nos fils, filles et nos époux afin que nul ne prenne des initiatives à caractère crisogène. Lire ci-dessous l'intégralité de son message.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU PARTI RENAISSANCE NATIONALE RN AUX FEMMES DU BÉNIN

Avant d'être un chef de parti politique, je suis d'abord et avant tout, femme, une mère. Je sais que les femmes en général et les mères en particulier ont mal dans leur chair. Elles vivent dans l'angoisse, le stress et la peur du lendemain. Chaque jour, elles se battent dans la dignité pour assurer la survie de leurs familles respectives.

J'entends la colère des uns et des autres qui gronde du fait de la situation sociale de plus en plus pénible dans le pays.

J'entends et je lis vos récriminations sur les réseaux

sociaux qui, à la limite frisent un ras-le-bol. Chaque enfant, chaque fils et chaque fille, pris individuellement est une partie de nous leur mère.

Merci du fond du cœur du rôle que vous jouez pour l'éducation des enfants. Merci de continuer à maîtriser leurs pulsions nerveuses dans un contexte aussi difficile.

En effet, chaque enfant émane d'une famille dans laquelle notre rôle de mère est déterminant.

Je vous invite à peser de toute votre influence au sein de la famille afin qu'aucun débordement ne surgisse nulle part sur le territoire national avec ses conséquences dramatiques.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui depuis des générations n'ont ménagé ni leur peine ni leur courage pour faire avancer notre pays sur le chemin du développement et en faire un havre de paix dans la sous-région.

Je veux rendre hommage, au premier président élu du Bénin, Feu Hubert Maga, jusqu'à Patrice Talon, président en exercice pour avoir, par tant de sacrifices et de travail, créé les conditions les meilleures de consolidation de notre vivre-ensemble.

Je sais à quel point mes concitoyens considèrent que ce qui se passe en ce moment dans notre pays est très éloigné de leur conception de la démocratie, telle que nous l'avions décidée à la conférence nationale des forces vives de février 1990.

Je sais à quel point une frange prépondérante de notre population pense que la démocratie est le respect des normes législatives et réglementaires conformes aux aspirations du peuple et non le contraire.

En dépit de ce principe qui est l'épine dorsale de notre vivre ensemble, il peut arriver des

moments où on a besoin de casser les œufs pour faire des omelettes, bien évidemment, cela ne doit pas se perpétuer pour devenir la norme. Si les réformes du régime du président Patrice Talon ont été socialement difficiles à supporter, elles ont tout de même permis des avancées significatives sur plusieurs plans. La douleur qu'éprouve chacun accentue le débat démocratique.

Je reste convaincue, que les mères que nous sommes devrions parler à nos enfants, à nos époux afin qu'ils comprennent que le débat démocratique peut être rude quand il oppose des femmes et des hommes de convictions. Mais il doit être digne, respectueux des opinions et des croyances des uns et des autres.

Quel que soit notre statut dans l'appareil d'État, voire dans la société, nous devons nous adresser aux Béninois non pas comme des sujets, mais comme des citoyens ayant autant des devoirs que des droits.

Les décideurs politiques doivent comprendre qu'il ne suffit pas de prendre une décision comme celle de réviser une fois encore la constitution sans prendre le temps d'expliquer avec des arguments convaincants les raisons objectives qui fondent ce choix.

La question de la révision de la constitution est très sensible. Toute révision constitutionnelle forcée, notamment par voie parlementaire risque d'être considérée au-delà de nos frontières comme un coup d'État institutionnel et traitée comme tel.

Je recommande de ne pas chercher par tous les moyens à détourner l'attention, ou encore à imaginer des prétextes pour forcer la décision. Il vaut mieux convaincre que de vaincre surtout lorsqu'il s'agit de réviser une Constitution révisée il n'y a pas si longtemps.

Dans le champ politique, tout est faisable, mais tout n'est pas possible.

En aucun cas, il ne faut rien faire pour compromettre la paix surtout dans un contexte sous régional et international en pleine mutation.

Voilà pourquoi je voudrais solennellement prier toutes les femmes de notre cher et beau pays à ne ménager aucun effort pour encadrer nos fils, filles et nos époux afin que nul ne prenne des initiatives à caractère crisogène.

Construisons un Bénin solidaire et prospère dans la paix avec les femmes.

Je vous remercie.



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lebledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lebledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

DJAKOTOMEY

Ulrich SOKÈGBÉ, désigné maire

Ce jeudi 1er février 2024, Ulrich Sokègbé du parti Union Progressiste le Renouveau a été désigné maire pour conduire les destinées de la commune de Djakotomey. Il sera assisté par Antoine Gnikle, premier adjoint, et Victorine Agbemahloué, deuxième adjoint.

La cérémonie d'installation est prévue pour le lundi 5 février 2024 à la salle de conférence de la mairie et sera dirigée par le préfet Christophe Mègbédji.

L'arrêté préfectoral rendant publique cette session convoque les 25 conseillers des 10 arrondissements de la commune, à savoir Adjintimey, Bétoumey, Djakotomey I, Djakotomey II, Gohomey, Houégamey, Kinkinhoué, Kokohoué, Kpoba et Sokouhoué.

Ce choix intervient après des mois de concertation impliquant les personnalités politiques du département du Couffo.

Sur les 25 conseillers, 9 ont manifesté leur intention d'être maire, tandis que 11 soutiennent le jeune Ulrich Sokègbé, qui était jusqu'ici Premier adjoint au maire. La conformité de cette équipe de 3 personnes est saluée par les jeunes et les femmes de Djakotomey.

Ulrich Sokègbé, doté d'une solide expérience en gestion administrative acquise lors de son service à l'administration communale d'Aplahoué, est décrit comme un choix judicieux. Par ailleurs, sa proximité avec la jeunesse, son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes, ainsi que son attachement au développement local ont contribué à sa popularité auprès de la population de Djakotomey. Sa réputation repose également sur son sens du respect, de l'humilité et son dévouement au travail.

Des cadres du parti et des acteurs locaux soulignent le soutien crucial apporté par Ulrich Sokègbé au maire défunt dans la gestion de la Commune. Sa participation active lors des dernières élections législatives dans la 11e circonscription électorale démontre son engagement envers son parti, l'UP Le Renouveau, et son implication



en faveur du développement de Djakotomey.

La désignation de ces nouveaux responsables de la Commune de Djakotomey témoigne d'une

étape importante dans l'évolution de la localité, avec l'espoir d'un leadership dynamique et proactif pour promouvoir le bien-être de ses citoyens.

D. R.

MAIRIE DE BOUKOUMBÉ

La Responsable des affaires administratives et financières démissionne

Madame Fifamé Marcelline Ahouansou n'est plus la Responsable des affaires administratives et financières de la mairie de Boukoubé. Elle a démissionné pour des raisons familiales. Jusqu'à sa démission, elle occupait le poste de Personne ressource des marchés publics (PRMP) de ladite mairie. Elle a pris service le 1er Juillet 2022 en qualité de RAAF.

Avec les exigences des réformes dans le secteur de l'administration, elle se voit confier également les fonctions de la PRMP.

Cumulant ses deux fonctions hautement stratégiques pour le développement de la cité des tatas, elle saura mettre en activité son génie jusqu'à pouvoir relever certains défis qui bloquaient l'essor socio-économique de la localité.

Madame Hermione Adjinda, la Secrétaire Exécutive de la mairie qui a reçu et accepté sa démission dira ses regrets de se voir séparer d'une si brillante collaboratrice. *Puisque la famille prime sur tout ce que nous faisons révélera t-elle, je crois qu'elle a fait le meilleur choix afin de mieux assumer ses responsabilités parentales*.

Cependant, certains agents dans l'anonymat, ont révélé qu'au sein de l'équipe technique, des problèmes existaient et que la démissionnaire à vite pris la mesure des choses.

S'exprimant sur son départ de la mairie de Boukoubé, Madame Ahouansou l'ex RAAF, présentera ses excuses pour le caractère brusque de sa démission mue par des raisons purement familiales. Elle deman-

dera pardon à tous ceux qui ont été dérangé par sa démission et rapporté je cité: *C'est une belle expérience qui mérite d'être vécue. J'ai appris beaucoup de l'administration communale. Je lui ai aussi donné ce que je savais et pouvais faire* et de poursuivre: *Je quitte des amis, des collaborateurs, des frères et des sœurs qui m'adoptaient déjà bien. Mais, je suis convaincu que nous nous rencontrerons et partagerons avec la même ferveur nos joies et nos peines un jour*.

Je remercie toutes les autorités à divers niveaux qui m'ont permis de vivre cette belle expérience tout en leur rassurant de ma permanente proximité d'avec eux.

Dieu bénisse Boukoubé la cité des tatas. Le meilleur reste à venir, proclamera t-elle pour finir.



En attendant le choix de sa remplaçante, le Responsable du développement local et de la planification (RDLP) assurera l'intérim au niveau des affaires administrative

et financière pendant que le Responsable des services techniques (RST) assurera celui de la PRMP.

D. R.

AUDIENCES AU CABINET DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le nouveau Roi de Porto-Novo et le PCA du Réseau Social Watch Bénin reçus par le Président VLAVONOU

La Majesté Alomawlé Kpodagba Lokpon XIII, nouveau roi de Porto-Novo a été reçu dans la matinée de ce jeudi 1er février 2024 par le Président Louis Gbèhounou Vlavonou à son cabinet au Palais des gouverneurs. Selon le souverain du trône de Tè-Agbanlin, il s'agit strictement d'une visite de courtoisie pour remercier le Président Louis Gbèhounou Vlavonou pour tout le travail qu'il abat à la tête de l'Assemblée nationale du Bénin depuis le 13 mai 2019. Il a aussi saisi l'occasion de cette audience pour prier le Président Louis Gbèhounou Vlavonou de transmettre au Chef de l'État, le Président Patrice Talon les remerciements du trône de Porto-Novo pour les nombreux chantiers ouverts pour transformer la cité aux trois noms (Porto-Novo, Xogbonou, Adjashè) et surtout le Palais central de Tè-Agbanlin.

« Depuis que j'ai succédé à feu Dè Kpotozounmin Xhakpon III au trône de Tè-Agbanlin, c'est pour la pre-

mière fois que je rends visite au Président de l'Assemblée nationale et je suis satisfait de l'accueil qu'il m'a réservé », s'est réjoui le Souverain.

D'une audience à une autre

Après le roi de Porto-Novo, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a reçu Madame Blanche Sonon, Présidente du conseil d'administration du Réseau Social Watch Bénin. Les échanges au cours de cette audience ont porté sur l'injonction qui a été faite à l'Assemblée nationale par la Cour Constitutionnelle au sujet de la relecture du code électoral avec pour implication la modification de certaines dispositions de la loi fondamentale du Bénin.

Au cours de l'audience, Madame Blanche Sonon a présenté au Président Louis Gbèhounou Vlavonou le résultat des échanges que son organisation a eus avec les populations à la base et des experts d'ici et d'ailleurs après la décision rendue par la Cour Constitutionnelle.



Les propositions issues des activités menées par Social Watch Bénin sur l'appropriation du contenu de la décision de la Cour Constitutionnelle ont été transmises à l'autorité parlementaire. Un accent particulier a été d'ailleurs mis sur la méthodologie qui a conduit à la compilation des propositions de la société civile aux Parlementaires sur la question de la révision du code électoral et de la Constitution.

Pour Blanche Sonon qui s'est réjouie de l'esprit d'ouverture du Président Louis Gbèhounou Vlavonou, il s'agit bien entendu de propositions alternatives qui montrent à quel point Social Watch Bénin est préoccupée par la consolidation de la démocratie dans notre pays et surtout par la question de la révision de la Constitution.

El-Hadj Affissou Anonrin (SE)



1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 AU CONSEIL COMMUNAL D'AVRANKOU

La première journée aux couleurs des communications

Les conseillers communaux d'Avrankou ont entamé ce mardi 30 janvier 2024, conformément aux dispositions de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021, leur 1^{ère} session ordinaire de 2024. Plusieurs points durant ces trois jours, vont meubler les échanges. Il s'agit entre autres du point d'évaluation des chantiers de lotissement dans la commune, l'autorisation pour l'évaluation du plan de développement agricole et la validation du PDC4, la délibération sur les taxes à payer désormais dans les cimetières religieux et la délibération

par le conseil pour la mise à disposition d'un domaine au profit du groupement national des sapeurs pompiers pour la construction de leur caserne. Dans le même ordre d'idées, plusieurs autres points et la présentation des communications seront à l'ordre du jour de cette session.

Au début de la séance, les conseillers ont réaménagé l'ordre du jour avant d'autoriser les communicateurs à faire leurs présentations. Ainsi cette première journée sera marquée par deux communications. Le



chargé du programme du projet ProFAZEB a fait la première communication sur la promotion de l'ananas. À cette occasion, il a décliné les objectifs qui consistent à former les jeunes pour la promotion de l'ananas. Ceci va aboutir à la production de 80 milles tonnes d'ananas en un an. Pour réussir ce projet dans la commune, il faut mettre à disposition un domaine de 300 hectares.

La deuxième communication est présentée par le directeur départemental du cadre de vie et porte sur la réalisation du bassin de rétention d'eau à Ouanho dans le cadre de la réalisation du bretelle Adjarra-Dagbehoue. Ce bassin va occuper une superficie de 1625 mètres carré, avec 2,5 mètres de profondeur.

Des échanges sur les deux communications, les



conseillers ont accepté le projet de promotion de l'ananas sur la deuxième communication les conseillers sont d'accord pour le principe de construction du bassin, mais sont majoritairement contre le lieu où le bassin sera érigé. Ils ont souhaité que les techniciens choisissent d'autres options au regard de la situation que vivent les populations de Tanzoun avec le bassin érigé dans ce village.

Le dernier point examiné ce jour est l'autorisation de validation de la vision du PDC4. Après la présentation des sept points de cette vision, les conseillers ont donné leur accord dans l'intention qu'il y ait une amélioration des points.

À signaler pour finir que les conseillers ont adopté le compte rendu de la session passée et le rapport du conseil de supervision.

D. R.

COUR DE RÉPRESSION DES INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET DU TERRORISME (CRIET)

Un homme jugé pour tentative de corruption d'un Officier de Police

Un individu a comparu devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) le mardi 30 janvier 2024, pour avoir tenté de corrompre un Commissaire de Police en lui offrant la somme de 10.000 FCFA dans l'intention de se faire libérer. Accusé de «mixtion dans le fonctionnement de la justice», le prévenu a été poursuivi sans mandat de dépôt. L'homme a été traduit de-

vant cette juridiction spéciale pour répondre de cet acte, sanctionné par la loi. Malgré les accusations portées contre lui, lors de l'audience, il n'a pas reconnu les faits. Le procès a été renvoyé au mardi 9 avril 2024, afin de lui permettre de préparer sa défense. En attendant, l'accusé a été autorisé à retourner chez lui. Cette affaire soulève des questions sur l'intégrité et la lutte contre la corruption au Bénin. La décision de la

CRIET de renvoyer le procès offre à l'accusé l'opportunité de préparer sa défense, tout en mettant en lumière l'importance de protéger l'indépendance et l'intégrité du système judiciaire. La suite de cette affaire sera attendue avec intérêt, alors que le gouvernement béninois continue à lutter contre les tentatives de corruption et à renforcer la confiance dans son système judiciaire.

D. D. (EXT.)



APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

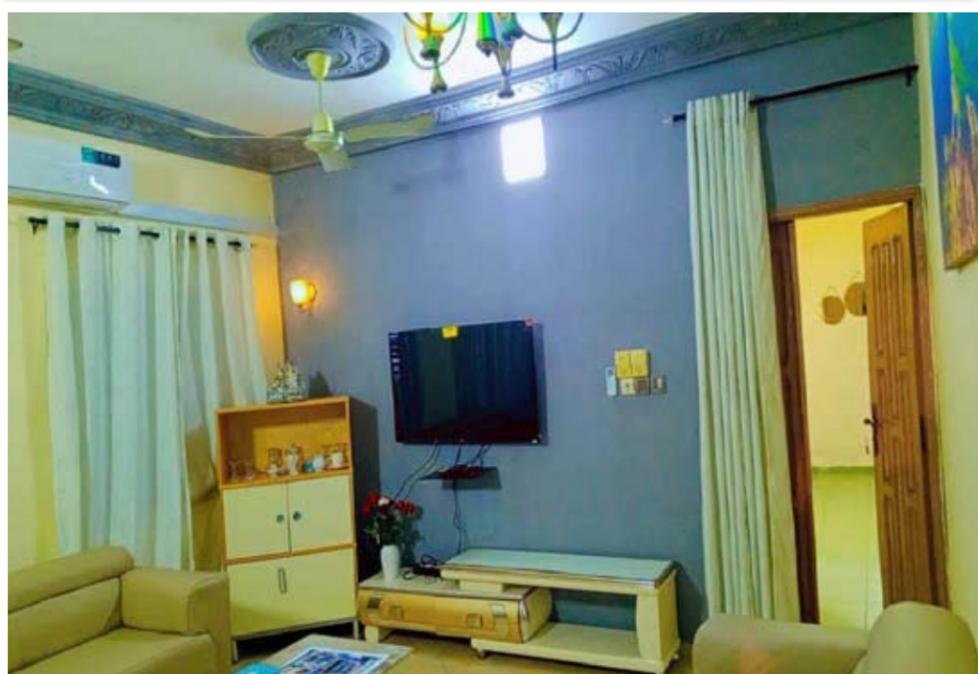
**Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

☎ 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

NOUVEL AN CHINOIS 2024

Le programme du Festival du Printemps chinois lancé

En prélude à la fête du printemps qui marque le début du nouvel an chinois, l'ambassade de Chine près le Bénin a convié la presse au lancement des activités devant marquer ces festivités. C'était ce jeudi 01 février 2024 au Centre culturel chinois de Cotonou.

L'objectif de cette conférence de presse a été de présenter aux médias le programme devant marquer cette fête. Dans son mot de bienvenue, le Directeur du Centre culturel chinois Wei Jun, a d'abord remercié les participants et salué la coopération benino-chinoise avant d'énumérer les 08 différentes étapes du programme de cette fête du nouvel An chinois 2024 qui se poursuivra jusqu'au 09 mars 2024. Ce programme offre une gamme alléchante de manifestations culturelle, artistique et sportives qui permettront au public béninois de mieux s'imprégner de la culture et des réalités du peuple chinois.

Officiellement, sur le plan mondial cette fête du printemps chinois aura lieu le samedi 10 février. C'est l'une des plus grandes manifestations de la culture chinoise qui de plus en plus s'impose dans le monde entier.

Cette année, la fête est célébrée sous le signe du dragon de bois, qui symbolise le courage, l'optimisme et la détermination.

A la suite du directeur du centre culturel chinois, Claude Balogoun, Conseiller au Conseil économique et social et Directeur de Gangan Production, s'est félicité de la collaboration entre sa structure et le centre culturel chinois. Il s'est prononcé sur la tournée de projection cinématographique qui fait partie des activités les plus attendues de ces manifestations. Ce sera des séances de projections de films chinois version française. "De la distraction saine dans le cadre de la fête du nouvel an chinois" a-t-il dit. Dans le cadre de ces activités, à partir du 3 et ce jusqu'au 15 mars 2024, 28 films chinois seront projec-

tés sur écran dans 14 villes à savoir Cotonou, Parakou, Porto-Novo, Savé, Tori-Bossito, Cové Savalou, Ganvié, Zangnanando, Allada, Atiè-me, Sé...

Prenant la parole, Francis DOS-SOU, Président de la fédération de Tennis de table et Aubin Assogba, Président de la fédération de Badminton ont tour à tour remercié l'ambassade de Chine et le centre culturel chinois pour leur accompagnement et pour l'intérêt qu'ils marquent à ces sports en organisant des compétitions couronnées de coupes et de récompenses aux athlètes qui participeront aux différents jeux organisés pour la circonstance.

Pour finir, le Directeur du Centre culturel chinois a lancé un appel à la population béninoise à sortir massivement suivre ces manifestations culturelles et sportives qui vont meubler ces journées de fête du printemps chinois.

Éric OBINTI*

PROGRAMME DES FESTIVITÉS

Jeudi 01/02/2024, 10H CCC : Conférence de presse du Festival du Nouvel an chinois 2024

Samedi 03/02/2024 au 16/02/2024 : Tournée cinématographique; Projection de 28 films chinois dans 14 ville du Bénin

Samedi 10/02/2024 à 19H CCC Cérémonie de lancement officiel : "Entrons dans l'année du dragon avec le Centre culturel chinois"

Mardi 13/02/2024 , 19H CCC Concert d'ensemble de percussions " L'envol du dragon, Meilleurs vœux du nouvel an chinois"

Mercredi 14/02/2024, 19H UP Parakou Concert d'ensemble de percussions : "L'envol du dragon, meilleurs vœux du Nouvel an chinois"

Dimanche 25/02/2024 09H, HALS Coupe de la fête de Printemps de tennis de table et de Badminton

Samedi & Dimanche 02/03/2024, 16 H, l'esplanade des Amazones : Foire du nouvel An chinois

Samedi 09/03/2024, 19H CCC Soirée de remerciement



CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Les quarts de finale démarrent ce jour

La Coupe d'Afrique des Nations aborde l'étape des quarts de finale. Pour le compte des quarts de finale qui démarre ce vendredi 02 février 2024, le Nigeria affronte l'Angola à 17h GMT tandis que la RD Congo sera opposée à la Guinée à 20h GMT.

Après les surprises d'élimination des pays considérés de la compétition, que nous réservent les affiches des quarts de finale?

Pour les différentes rencontres, la commission des arbitres de la

CAF a désigné Sy Issa du Sénégal pour officier le match Nigeria vs Angola de ce 2 février (17h GMT).

L'arbitre Ghorbal Mustapha d'Algérie est désigné pour diriger le match RD Congo vs Guinée, 20h GMT. Quant aux rencontres du samedi 03 février 2024, le pays organisateur, la Côte d'Ivoire, jouera contre le Mali à (17 GMT)

Les Bafana-Bafana de l'Afrique du Sud vont disputer leur quart de finale face au Cap-Vert à (20 GMT).

Aimé HOUENOU



1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTO-NOVO

Le maire Charlemagne YANKOTY annonce l'imminence du démarrage des travaux de construction de l'hôtel de ville

Ce mardi 30 janvier 2023, le maire Charlemagne YANKOTY a ouvert les travaux de la 1^{ere} session ordinaire de l'année 2024 du Conseil municipal de Porto-Novo. Dans son discours, il a fait le bilan des actions et passé en revue les différents projets dont la concrétisation donnera davantage d'attrait à la capitale. Ainsi, il a annoncé aux conseillers municipaux que le démarrage des travaux de construction de l'hôtel de ville, un projet qui tient particulièrement à cœur à la quatrième mandature, est imminent. Lire ci-dessous l'intégralité de son discours d'ouverture des travaux.

DISCOURS DU MAIRE A L'OCCASION DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024.

Porto-Novo, le 30 Janvier 2024
Maison des Jeunes de Porto-Novo
Messieurs les Adjointes au Maire de la ville de Porto-Novo ;
Madame et Messieurs les Présidents des Commissions Permanentes du Conseil Municipal ;
Madame et Messieurs les Chefs d'Arrondissements de la ville de Porto-Novo ;
Distingués Conseillers Municipaux ;
Madame la Secrétaire Exécutive de la Municipalité de Porto-Novo ;
Monsieur le Chef Cabinet du Maire de la ville de Porto-Novo ;
Majestés, Têtes Couronnées, Sages et Autorités Religieuses ;
Monsieur le Trésorier Municipal ;
Mesdames et Messieurs les Responsables Techniques de l'Administration Municipale, Chers Collaborateurs ;
Messieurs les Représentants de la Police Républicaine et des Autres Corps Constitués ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;
Mesdames et Messieurs les Chefs Quartiers de la ville de Porto-Novo ;
Chers Amis de la Presse ;
Concitoyennes et Citoyens ;
Distingués Invités ;
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs tout protocole observé.

En ce début d'année, permettez-moi au nom du Conseil Municipal, de vous adresser mes vœux les plus sincères de prospérité, de progrès et de succès.

En ouvrant cette première session, je voudrais rendre grâce à Dieu qui, nous a permis de nous retrouver en parfaite santé pour continuer l'œuvre de développement de notre ville. Je me réjouis donc de constater votre mobilisation, Chers Collègues lors de ces rencontres dédiées au Conseil Municipal. Je m'en voudrais donc de ne pas saluer votre engagement constant et votre dévouement à notre cause commune.

L'implication personnelle de chacun des filles et fils de la ville, aussi bien des acteurs de la société civile que des Cadres techniques, des Agents à divers niveaux de la municipalité, témoigne de la volonté de tous de participer à la construction de notre belle cité.

En cette nouvelle année, j'en appelle à une collaboration encore plus étroite et à une détermination renouvelée pour relever les défis futurs qui se présenteront à nous afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Que 2024 soit une année de réussite collective, de projets fructueux et de réalisations significatives pour chacun de nous et pour notre commune. Que chaque action que nous entreprenons contribue à renforcer les fondations de la construction de notre ville, pour la rendre plus résiliente et prospère.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
La session qui s'ouvre ce matin s'inscrit dans le respect des dispositions de la loi sur le Code

de l'Administration Territoriale.

Nous devons continuer à maintenir haut notre engagement commun dans la poursuite du combat que nous avons décidé de mener ensemble depuis le début de la quatrième mandature. Ce combat concerne des défis immenses liés à plusieurs domaines tels que la santé, la mobilisation des ressources propres, l'éducation, l'eau, l'assainissement, la voirie, les infrastructures, la culture, le tourisme, le renforcement de la coopération et bien d'autres encore.

Dans cette noble entreprise de développement, le Conseil municipal a toujours bénéficié du soutien des services techniques municipaux, des services déconcentrés de l'État, de la Tutelle, des partenaires au développement et bien d'autres acteurs comme l'Etat central. Au nom de tout le Conseil, je leur adresse ma profonde reconnaissance au regard de leur soutien indéfectible qui contribue à la transformation observée au niveau de notre ville.

Les succès enregistrés témoignent de l'importance de leur implication dans la réalisation de nos objectifs communs, notamment à travers des projets structurants qui métamorphosent le visage de notre ville.

Par ailleurs, je sais cette occasion, pour exprimer de façon particulière ma profonde gratitude à l'endroit de l'Agence Française de Développement ainsi qu'aux autres partenaires associés, qui ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de la promenade lagunaire, inaugurée le 13 janvier 2024. Grâce à cette réalisation, nous avons pu créer un lieu emblématique qui revêt une importance capitale pour le décollage du tourisme écologique dans notre ville. La promenade lagunaire, dotée de voies d'accès à la lagune, constitue un attrait touristique majeur pour les visiteurs, offrant une expérience unique au cœur de notre patrimoine naturel. Les paysages pittoresques et les infrastructures soigneusement conçues créent un environnement propice à la détente et à la découverte. Cette réalisation contribue à positionner notre ville en tant que destination touristique de choix. Ainsi, voudrais-je vous inviter à explorer cette merveilleuse promenade qui, de par sa beauté et son accessibilité, renforce le potentiel touristique et contribue au rayonnement culturel de la ville.

Mesdames et Messieurs,

Distingués Invités,
C'est le lieu d'adresser les félicitations du Conseil Municipal à l'Unité de Gestion du Projet pour l'exemplarité dont elle a fait preuve dans la réussite de ce projet. Ce sont des cadres de la municipalité qui ont travaillé de jour comme de nuit pour la concrétisation de cette entreprise, et la ville vous en est reconnaissante. L'inauguration de cette infrastructure, malgré les petits travaux confortatifs restants, marque un jalon significatif dans notre parcours commun vers le développement tant souhaité. Cependant, je souhaite souligner l'importance de réfléchir à la mise en place d'un outil de

gestion dédié à cette nouvelle réalisation. La Direction du Développement Locale et de la Planification est invitée à entamer la réflexion sur la création d'un instrument de gestion qui permettra d'optimiser l'exploitation de cette infrastructure tout en garantissant sa durabilité à long terme. Je n'oublie pas, bien sûr, d'exprimer ma reconnaissance à tous les Conseillers qui ont accompagné les différentes actions menant au succès de ce nouveau joyau de notre patrimoine de développement communal. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
Dans la même lancée des réalisations, je souhaite vous informer sur les améliorations du projet «Ecllosion Urbaine nouvelle formule», un projet qui va contribuer au développement et à la revitalisation de notre commune.

Ce projet, cofinancé à hauteur de 365 millions de francs CFA par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, ainsi que par la Métropole de Lyon et Cergy Pontoise, est un témoignage concret de la coopération internationale au service du progrès local. Ces fonds sont destinés à la rénovation de trois places traditionnelles emblématiques de notre ville. Une première réalisation concrète de ce projet est la récente finalisation de la place Yédomé. Cette place, désormais rénovée, est un lieu empreint de symbolisme et de significations culturelles profondes. Elle représente un espace touristique, de rencontre, de célébration et de rassemblement. Grâce à ce projet, les travaux de rénovation de la place Dangbéklounon, une autre place emblématique, vont bientôt démarrer. Cela marque une nouvelle étape dans la concrétisation de notre vision. C'est le lieu de remercier nos partenaires supra-cités qui soutiennent nos efforts de sauvegarde et de préservation de notre patrimoine culturel afin de créer des espaces qui renforcent le tissu social de notre ville. Ces réalisations sont le fruit d'une collaboration fructueuse entre la municipalité de Porto-Novo, les partenaires et la communauté locale. Nous devons continuer à travailler ensemble pour faire de notre ville un endroit florissant, où chaque citoyen peut prospérer dans un environnement dynamique et harmonieux. Merci à tous pour votre soutien continu.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
Pour rester dans la logique des réalisations, je voudrais vous annoncer que le démarrage des travaux de construction de l'hôtel de ville, un projet qui tient particulièrement à cœur à la quatrième mandature, est imminent. La procédure suit son cours. Le site a été dégagé. Tout est fin prêt, et dans les tout prochains jours, l'entreprise adjudicataire pourra recevoir officiellement le site. Cet outil majeur marquera une étape décisive dans notre développement, offrant une infrastructure stratégique pour soutenir nos initiatives communales et renforcer notre impact au service de la communauté. Le moment venu, nous nous ferons le plaisir



de vous présenter la nouvelle maquette de cette œuvre.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
La présente session sera consacrée à l'adoption du compte rendu de la 4^{ème} session ordinaire de l'année 2023 suivi du point de la mise en œuvre des recommandations, à la présentation et à la validation du rapport trimestriel d'activités du Conseil de Supervision.

Le troisième point à l'ordre du jour concerne l'exécution du budget 2023 et les points divers, qui offrent une opportunité de discuter de sujets variés et de prendre en compte les préoccupations individuelles des membres du Conseil.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
En ce qui concerne la mobilisation des ressources propres, au 31/12/2023, la ville a mobilisé un montant total de 2.048.598.754 FCFA sur une prévision de 3.486.647.423 FCFA soit un taux de 58,76 %.

Au niveau de l'investissement, les recettes attendues étaient de 1.257.350.637 FCFA pour une réalisation de 107 063.210 FCFA. Ajouté aux reports disponibles de 2.934.245.170 FCFA, plusieurs communautaires de montant 1.507.169.104 FCFA sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne les recettes fiscales, sur une prévision de 1.210.299.905 FCFA, la ville a réalisé un montant de 921.769.797 FCFA soit un taux de réalisation de 59%. Cette performance interpelle tous les concitoyens et citoyennes de la ville. Je vous encourage à contribuer efficacement à la construction de la cité en s'acquittant volontairement de vos impôts.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités,
Je compte sur l'engagement et la participation active de chacun pour faire de cette session un moment constructif et fructueux. Ensemble, œuvrons pour le bien-être des populations et le développement durable de notre commune. Je vous remercie de votre attention et je suis confiant que nos échanges contribueront à renforcer notre cohésion et notre efficacité au service de nos concitoyens. C'est sur cette note que je déclare ouverte la première session ordinaire de l'année 2024. Vive la ville aux trois noms Adjatchè, Hogbonou, Porto-Novo.

Vive le Conseil Municipal de Porto-Novo !
Je vous remercie !

Charlemagne YANKOTY

BÉNIN

L'armée neutralise des présumés terroristes dans le septentrion

L'armée béninoise a remporté des succès significatifs dans sa lutte contre les groupes armés sévissant dans la région septentrionale du pays. Entre le mardi 30 et le mercredi 31 janvier 2024, sept (07) présumés terroristes ont été neutralisés lors d'opérations menées à Karimama et Matéri.

L'opération Mirador, mise en place par les autorités béninoises pour contrer ces groupes armés, a abouti à la mise hors d'état de nuire

de six (06) individus à Bako Maka, alors qu'ils tentaient de poser des engins explosifs improvisés sur des axes fréquemment empruntés par les soldats béninois. Ces individus étaient en possession de matériel de guerre et d'équipement destiné à la fabrication d'engins explosifs.

Par ailleurs, une autre opération menée à Kourou Koualou dans la commune de Matéri a conduit à l'élimination d'un présumé terroriste armé, à proximité d'un dispositif des militaires béninois. Bien que ces succès attestent de l'efficacité des opérations en cours, il est important de noter que ces affrontements n'ont pas

été sans pertes. Malheureusement, une trentaine de membres des forces de défense et de sécurité ont perdu la vie au cours des combats avec les groupes armés. Ces événements mettent en lumière la persistance de

la menace terroriste dans certaines régions du Bénin, tout en soulignant l'engagement et la détermination des forces armées à protéger la population et à assurer la sécurité du pays.

À suivre !

S. E.



Par ailleurs, une autre opération menée à Kourou Koualou dans la commune de Matéri a conduit à l'élimination d'un présumé terroriste armé, à proximité d'un dispositif des militaires béninois. Bien que ces succès attestent de l'efficacité des opérations en cours, il est important de noter que ces affrontements n'ont pas

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Vers une réinsertion efficace des condamnés au Bénin



RENCONTRE DU PRÉSIDENT PATRICE TALON AVEC LES FCBE

Le parti se montre peu enclin à soutenir la révision de la Constitution

Le Président Patrice TALON a eu une séance de concertation le mardi 30 janvier 2024 avec une délégation du parti d'opposition FCBE, dirigée par son Secrétaire Exécutif National Paul HOUNKPÈ. Au cœur des discussions la relecture du Code électoral et la révision de la Constitution.

Paul HOUNKPÈ a exposé la position des FCBE concernant la relecture du Code électoral, soulignant que le parti a pris part à toutes

les élections, à l'exception des partis de la mouvance. Il a affirmé que le parti est mieux placé pour identifier les lacunes et proposer des améliorations, s'appuyant sur son expérience des réformes électorales antérieures.

En ce sens, Paul HOUNKPÈ a proposé de prolonger le délai alloué à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) pour l'étude des dossiers, passant de 8 à 12 jours. Les FCBE estiment

que cette extension permettrait à tous les élus de 2026 d'être en fonction avant la date limite de complément des dossiers de candidature, offrant ainsi aux candidats à la présidentielle le temps nécessaire pour finaliser leurs candidatures avec les formulaires de parrainage.

Quant à la révision de la Constitution, le parti de Paul HOUNKPÈ se montre peu enclin à soutenir cette proposition.

David D. (Source EXT.)

La loi N°2018-16 du 28 décembre 2018, portant Code pénal en République du Bénin, a introduit des mesures alternatives à la détention, marquant ainsi une avancée significative en matière de justice pénale. Parmi ces mesures, le travail d'intérêt général se distingue comme un pilier essentiel visant à assurer une exécution efficace des condamnations tout en favorisant la réinsertion rapide des condamnés dans la société.

Le récent décret établit les modalités précises pour l'exécution du travail d'intérêt général ainsi que la nature des travaux proposés, tout en désignant les organes responsables de sa mise en application. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce texte insiste sur le respect des normes concernant le travail

de nuit, l'hygiène, la sécurité, y compris pour les femmes et les jeunes.

Une des avancées majeures de ce décret réside dans la possibilité d'effectuer le travail d'intérêt général en parallèle avec une activité professionnelle, sans que la durée cumulée ne dépasse 12 heures par jour. Cette disposition vise à favoriser la réinsertion des condamnés tout en les intégrant de manière progressive dans le monde du travail. Il revient désormais aux ministres concernés d'entreprendre les démarches nécessaires pour assurer la mise en vigueur effective de ces dispositions. Ces mesures marquent une avancée significative dans la justice pénale au Bénin, en offrant aux condamnés une opportunité de réinsertion tout en contribuant à la sécurité et à la justice sociale.

David D. (Source EXT.)



NOMINATION ET PROMOTION À L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

Patrice TALON reconnaît les mérites des cadres béninois

(L'intégralité de la liste des cadres promus)

Patrice TALON vient de signer un décret important portant sur la nomination ou la promotion à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin. Ce décret, numéroté 2024-731 et daté du 29 janvier 2024, révèle les cadres promus au sein des ministères et Institutions du pays. Cette nomination ou promotion à titre civil et normal représente une étape significative dans la reconnaissance du mérite au sein de l'administration béninoise. Cette décision, prise par le Président TALON, souligne l'importance de la contribution de ces cadres à la Nation et met en lumière leur dévouement et leurs compétences au service du développement et du progrès du Bénin. Les détails complets de cette décision présidentielle sont disponibles dans le document ci-après.

REPUBLIQUE DU BENIN
Famille - Justice - Travail
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N°2024-731 DU 29 JANVIER 2024
Portant nomination ou promotion à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin telle que modifiée par la loi N° 2002-17 du 07 février 2007 ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- Vu le décret n°2021-447 du 08 septembre 2021 portant nomination du Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret N° 2023-410 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du cabinet du vice-président de la République et des services de la Grande chancellerie du Bénin ;
- Vu le décret N° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 19 juillet au 19 novembre 2023 ;

DECRETE :

Article premier

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

Est élevé à titre normal et civil à la dignité de **Grand officier** dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de sa réception dans la nouvelle dignité, **Feu AMOUSSOU-KPAKPA Zinsou Sédjounouyovo**, Magistrat à la retraite (Ancien Com/ONB par décret n°2000-507 du 17-10-2000).

Article 2

Sont promues à titre normal et civil au grade de **Commandeur** dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade, les personnes dont les noms suivent :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Monsieur **ADOVELANDE Simon Pierre**, Gestionnaire des Projets (Ancien Off/ONB par décret n°2005-530 du 22-08-2005).

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Messieurs :

- N'DAH M'po Stéphane Arcadius**, Contrôleur Général de Police (Ancien Off/ONB par décret n°2016-195 du 01/04/2016) ;
- ALOUKOU Martin Agonman**, Commissaire Divisionnaire de Police (Ancien Off/ONB par décret n°2016-195 du 01/04/2016) ;
- LOKOTO Bernadin Jean Baguiri**, Commissaire Divisionnaire de Police (Ancien Off/ONB par décret n°2016-195 du 01/04/2016).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Monsieur **AKPONA Ayelerun Simon**, Professeur Titulaire hors classe à la retraite (Ancien Off/ONB par décret n°2008-747 du 31/12/2008).

Article 3

Sont promues à titre normal et civil au grade d'**Officier** dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade, les personnes dont les noms suivent :

ASSEMBLEE NATIONALE

- Monsieur **OGOUTOLOU Pascal Oscar Afolabi Mariano**, Administrateur des services parlementaires (Ancien Ch/ONB par décret n°2009-369 du 16/07/2009).

COUR SUPREME

Messieurs :

- AVOIGNON Sourou Innocent**, Magistrat (Ancien Ch/ONB par décret n°2004-514 du 14/09/2004) ;
- MADODE Onésime Gérard**, Magistrat (Ancien Ch/ONB par décret n°2012-322 du 28/08/2012).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- Monsieur **PARAÏSO Aziz Armel**, Administrateur des Services Financiers. (Ancien Ch/ONB par décret n°2016-116 du 10/03/2016).

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIO-VISUEL ET DE LA COMMUNICATION

- Monsieur **AKPAKI Pierre Julien**, Ingénieur des Télécommunications (Ancien Ch/ONB par décret n°2008-197 du 08/04/2008).

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, EN CHARGE DE LA COOPERATION

- Monsieur **AGOSSOU Ogo Pascal René**, Inspecteur des douanes de 1^{ère} classe (Ancien Ch/ONB par décret n°2016-247 du 05/04/2016).

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Messieurs :

- ADJANOHOON Kouassi Félix Ismaïla**, Contrôleur Général de Police (Ancien Ch/ONB par décret n°2015-223 du 17/04/2015) ;

- AHOANGBENON Noudébouéou Dallys**, Lieutenant-colonel (Ancien Ch/ONB par décret n°2016-572 du 14/09/2016) ;
- BEHANZIN Hatodé Fiacre**, Commissaire Principal de Police (Ancien Ch/ONB par décret n°2013-452 du 08/10/2013).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Monsieur **LALEYE Adéjobi Philippe Kokou**, Professeur titulaire (Ancien Ch/ONB par décret n°2014-651 du 03/11/2014).

Article 4

Sont nommées à titre normal et civil au grade de **Chevalier** dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnes dont les noms suivent :

ASSEMBLEE NATIONALE

Messieurs :

- HOUNGBEDJI Toviho Gustave Etienne**, Administrateur des Finances et du Trésor ;
- MIKPON James**, Sociologue-Administrateur des services Parlementaires ;
- NONVIGNON Ayivi Eloi**, Comptable ;
- SEMASSA Adjimon Guy Modeste**, Ingénieur Electronicien.

HAUTE COUR DE JUSTICE

- Monsieur **VODOUGNON Kénassé Marc Josefito Kenneth**, Administrateur.

COUR SUPREME

- Madame **SALIOU Ogoulola Atoke Aline Christelle**, Administrateur d'action culturelle

- Messieurs :
- AFATON Djidonou Saturnin**, Magistrat ;
- AFEWE Kodjihoukan Appolinaire**, Officier de justice, Greffier ;

- DADJO Hubert-Arsène Houékpodoté**, Magistrat ;
- KILANYOSSI Mardochée Makanjuola Vignon**, Magistrat ;
- SAGBO Vignon André**, Magistrat ;
- SONSARE Mouhamadou**, Administrateur ;
- TOUMATOU Goudjo Georges**, Magistrat.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Messieurs :

- DOSSOUKPEZIN Timothée**, Administrateur d'Action Culturelle ;
- MORAKPAÏ Chabi Séké**, Biologiste à la retraite.

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIO-VISUEL ET DE LA COMMUNICATION

- Madame **GNIMAGNON Inès Bernadette Houénoùdé**, Administrateur d'action culturelle.

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Mesdames :

- AHAMDE Hokpongbe Armelle Coralie épse MEANGOÛA**, Ingénieur de la Planification ;
- TOSSOU Baï Alice Crescentia**, Administrateur.

Messieurs :

- AHODEKON Athanase**, Ingénieur de la Planification ;
- BADA Adétona Olabissi Paternie**, Ingénieur de la Statistique ;
- DEDEGBE Charles**, Professeur certifié.

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE LA COOPERATION

Mesdames :

- AKOTO Chilina Vicentia Sèmèvo**, Administrateur des Impôts ;

- ALI YERIMA Chérifatou Arlette Florence**, Administrateur des Services Financiers ;
- CHABI IRANIN Bona Taïbath**, Administrateur du Trésor ;
- DOTOU Hortense Laure Kouessiba**, Administrateur des Services Financiers ;
- KODJOGAN Houéffa Mireille Edwige**, Administrateur des Banques et Finances. Messieurs :
- AFADJINOU Horace**, Administrateur ;
- AKAKPO-DJIHOUNTRY Erick Maxime Mensah**, Administrateur des Impôts ;
- AZANMASSO Alain Eudes**, Administrateur des Impôts ;
- DOSSOU-YOVO Serge Oscar Gbenakpon**, Informaticien et Spécialiste des Politiques de Développement ;
- FADJI Honorat**, Administrateur des Impôts ;
- GOUNOU Zimé Kora**, Assistant Recherche ;
- HOUNKPEVI Marius Dossou**, Administrateur des impôts ;
- HOUSSOU Mathias**, Inspecteur des Finances ;
- MAMA OROU Charyabil Bawa**, Administrateur des Impôts ;
- MEHOU Gabin Théotime**, Administrateur des Services Financiers ;
- SOKPIN Lambert**, Administrateur des Impôts.
- Inspecteur des Douanes de 1^{ère} classe **OROU GUIDOU Sadeck** ;
- Inspecteur des Douanes de 2^{ème} classe **ALOFA Rodrigue** ;

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mesdames :

- ADJOVI YEKPE Marcelline Paulette Alexandrine**, Diplomate ;
- ADOUKONOU Houévo Angèle Evelyne Eléonore**, Diplomate ;
- BIO GUENE Gnaki Pauline épse DJIBRIL**, Interprète-Traductrice. Messieurs :
- AFOUKOU Franck Arnel Ogouwa**, Diplomate ;
- ARABA Marc Hermanne Gninadoou**, Diplomate ;
- BIAOU Maurille Firmin**, Diplomate ;
- DAGNON Serge**, Juriste ;
- Do REGO Jean-Claude Félix**, Gestion d'entreprise ;
- GBAGUIDI Gbèhoumon Sylvère Brice**, Diplomate ;
- HOUINSINON Joseph**, Diplomate ;
- HOUNGBEDJI Bienvenu Alogninou**, Diplomate ;
- ODJO Timothée**, Diplomate ;
- VIGNON Boniface Vincent Bertold Comlan Tonakpon**, Journaliste, Diplomate.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Madame **SEGLA Laure Félicia Houegnon Akouélé Akouavi**, Administrateur. Messieurs :

- ABOUTA Jean Gontran**, Commissaire Divisionnaire de Police ;
- ADJEKOSSI Emile**, Commissaire Major de Police ;
- ADJILE Bohoro Wilfrid**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- ADJOVI Kohovi Amédée Yves**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- AGBIDINOUCOUN Codjo Anselme**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- AHINON Narcisse**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- ALLADASSI Sagbo**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- ATCHOU Antoine**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- AVOCANH Esprito Franco Lebel**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- AWO Agbatan Ichola Aboudou Rachidi**, Commissaire Divisionnaire de Police ;
- AYENI Stanislas Adénidjin**, Contrôleur Général de Police ;
- BAH L'IMAM Abdoul-Hazizou**, Commissaire Principal de Police ;
- BEKPA-KINHOU Sénanmi Dorothee**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- BONOU Nouessèwa**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- DANGBEKLOUNON Nougobgnon Raymond**, Commissaire de police de 2^{ème} Classe ;
- DIAHO Séwanou E. Dieu-donné**, Commissaire Divisionnaire de Police ;
- DOSSO Ousmane**, Commissaire Principal de Police ;
- EGBLEKADJA Léopold**, Commissaire Major de Police ;
- FATOUMBI Agbola Adissa Rodrigue**, Commissaire de police de 2^{ème} Classe ;
- GAFFAN Narcisse Innocent Yaovi**, Contrôleur Général de Police ;
- GBEDE Célestin**, Commissaire Principal de Police ;
- HODONOU Euloge Stéphane**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- HOUSSOU Georges**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- HOUZEZ Richard Ghislain Constantin**, Commissaire Principal de Police ;
- HOUNGBEDJI Cohovi René**, Commissaire Divisionnaire de Police ;
- HOUNTONDJI Constant Darius Franck**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- KEKE Noutin Kevin**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- KOTO Arsène**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- LEGBA Botehoussé Yannick**, Commissaire Principal de Police ;
- MOUHAMEDOU EL-HADJ AMADOU Moussa**, Administrateur des Services Financiers ;
- OLOSSOUMARE Abasse**, Administrateur Civil ;
- PATIPÉ Jules**, Commissaire Major de Police ;
- RODRIGUEZ Koffi Augustin Alexandre**, Commissaire de police de 2^{ème} Classe ;
- SABO Syndé Denis**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- TOGBEDE André**, Commissaire Divisionnaire de Police ;
- TOKPANOU Tankpinou Louis**, Contrôleur Général de Police ;
- TOSSOU Séraphin**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe ;
- YAROU TAMOU Orou Boko**, Commissaire de police de 1^{ère} Classe.

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Messieurs :

- ABIALA Stanislas Olaréwadjou**, Administrateur d'Action Culturelle ;
- ADOGBAGBE Koffi Felix Beauregard**, Administrateur des Services Financiers ;
- AGBO Marcel Alpin Magloire**, Administrateur ;
- AGUEHOUNDE Guy Basilide**, Administrateur ;
- ATIKPO Cyrille Abdoulaye**, Ingénieur des Services Techniques des Travaux Publics ;
- BONI YALLA Mémanton**, Administrateur des Banques et des Institutions Financières ;
- CHEDE Dakpanon Félicien**, Docteur en Agro climatologie ;

SUITE EN PAGE 11

DÉCRET PORTANT NOMINATION DANS L'ONB (SUITE & FIN)

- **GBEDJI Hervé Hermene**, Ingénieur des Services Techniques des Travaux Publics ;
- **GODJO Constant Hippolyte Ghislain**, Administrateur civil ;
- **GONCALVES Octaviano Evariste Marie**, Ingénieur de conception, Géomètre Topographe ;
- **GONGO Bokpè Paul**, Administrateur de l'Aviation Civil ;
- **HOUNYO Lazare**, Ingénieur des Services Techniques des Travaux Publics ;
- **KOUTON Désiré Mouléro**, Administrateur ;
- **NAKPON Kokou Marcellin**, Ingénieur à la retraite ;
- **ODIDI Cocou Edmond**, Ingénieur de la planification ;
- **OUSSOU Dagbenagni Djidjoho Gad**, Ingénieur analyste concepteur.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

Messieurs :

- **AMOUSSOU Sèchéton Paterné**, Administrateur des Banques ;
- **EDAH Justin**, Ingénieur Agronome ;
- **GNAKADJA Kossi Félix**, Professeur Certifié en Génie Civil ;
- **SAGBO Agossou Prosper Athenne**, Ingénieur Agronome ;
- **SOBABA ALI TAHIROU Abdou-Aziz**, Docteur en Informatique ;
- **TIKANDE Imorou**, Administrateur.

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE

- Madame **AZON Aimée Justine épouse ABOUDOU**, Administrateur.

Messieurs :

- **DANSOU Ambroise**, Professeur Adjoint ;
- **GUIDI Crespin**, Administrateur en Gestion des Projets et Développement Local ;
- **KOUTON Lakognon Sègbégnon Aimée Firmin**, Administrateur du Travail et de la Main d'Œuvre ;
- **MILOHIN Dédègnon Bienvenu**, Gestionnaire de Projets.
- **MONTCHO Comlan**, Administrateur ;
- **YOKOSSI Dokopé Séraphin**, Administrateur.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mesdames :

- **NODICHAO Marylène Rékiath épouse GOUDA**, Administrateur ;
- **ZENONTIN Zita Emma**, Administrateur.

Messieurs :

- **ADJIBI Ramanou**, Administrateur ;
- **ALLOGANVINON Tokanmè Simon**, Ingénieur des Services Techniques des TP ;
- **BOTON William Achille Elysée Mèkoudé**, Administrateur ;
- **BOUKO Théodore**, Inspecteur des Services et Emplois Publics ;
- **GODJO MEGNI Guillaume Eric Edgard**, Professeur certifié ;
- **GOUTONDJI Thomas Cocou Florent**, Administrateur à la retraite ;
- **KPODANHO FALIERE Maurille**, Informaticien ;
- **NOUTAÏ Gbèssé Aristide Bruce**, Inspecteur des services et emplois publics.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

Messieurs :

- **AGBO Amédé Jules César**, Administrateur ;
- **HOUANGNI Acodédji Corneille**, Médecin.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Mesdames :

- **AMI-TOURE Raïssatou**, Médecin ;
- **ASSAVEDO Françoise Sibylle**, Médecin Santé Publique ;
- **HOUSSOU Adjoavi Mathilde**, Médecin ;
- **N'DA TIDO Catherine**, Ingénieur d'Hygiène et d'Assainissement.

Messieurs :

- **AFFOLABI Dissou**, Médecin Biologiste ;
- **AGUEGUE Mathieu**, Médecin Gynécologue-Obstétricien ;
- **AMIDOU Salmane Ariyoh**, Médecin ;
- **BABA Egbéléyé François de Paul**, Ingénieur en Imagerie Médicale ;
- **CAKPO Corneille Kpèkou**, Pharmacien ;
- **DEGLA Delphin Gbédolo**, Médecin ;
- **DEGLA Sédoté Ghislain**, Ingénieur en maintenance Biomédical et Hospitalier ;
- **DEHOUI Toussaint**, Administrateur des hôpitaux ;
- **DOHOU Nounagnon Tomakpègou Sewabo Eric Albert**, Médecin ;
- **GNANCADJA Fidèle**, Médecin en Santé Publique ;
- **GOUDJO Sovi Fréjus Faustin**, Médecin spécialiste ;
- **GOUNFLE Darius**, Administrateur Hospitalier Universitaire et d'Intendance ;
- **GUEZO-MEVO Metoyigbena Blaise**, Médecin ;
- **HOTEYI Sémassa Mohamed Ismaël**, Chercheur ;
- **HOUANGNI Acodédji Corneille**, Médecin d'Assurance ;
- **HOUEZO Jean-Gabin**, Médecin spécialiste ;
- **HOUNKARIN Mahoussi Adandé Landry**, Médecin de Santé Publique ;
- **HOUNKPE Virgile Olivier**, Médecin ;
- **IMOROU BAH CHABI Ali**, Médecin Diplômé d'Etat ;
- **KOHOUN Kodjo Rodrigue**, Médecin de Santé Publique ;
- **KORA Gounou Koélo**, Inspecteur d'Action Sanitaire ;
- **KPADONOU Godonou Toussaint**, Médecin Titulaire de Médecine Physique ;
- **MAZU Sédou**, Biologiste Médical ;
- **SINGBO Jesuwanou Dorothee**, Technicien Supérieur/Specialiste en Santé Mentale ;
- **TOHOU Louis Pascal**, Administrateur des Services Financiers.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mesdames :

- **GANDONOU Oboubé Melone Diane**, Juriste-Chercheur ;
- **GAYET Armèle Fidèle Anihouvi**, Administrateur ;
- **WOROU Rosaline Dado**, Professeur Titulaire.

Messieurs :

- **ADIDO Gérard Joël Roch**, Enseignant-chercheur ;
- **ADJEN Kodjo Constant**, Professeur Titulaire de Neurologie ;
- **AZANDEGBEY Koladé Josué**, Ingénieur en Planification ;
- **BACO Mohamed Nasser**, Professeur Titulaire ;

- **BIAO Barthélémy**, Professeur Titulaire à la retraite ;
- **CHABI IMOROU Azizou**, Maître de Conférences ;
- **EDJAH Ange Honorat Adjibola**, Maître de Conférences ;
- **GOMEZ COAMI Anseque**, Professeur Titulaire ;
- **HOUNGNINOU Bodoun Etienne**, Professeur Titulaire ;
- **HOUNKPATIN Spéro Hermenegilde Raoul**, Professeur Titulaire ;
- **IMOROU Abou Bakari**, Professeur Titulaire ;
- **TCHIBOZO Eric Alain Mahugnon**, Professeur Titulaire ;
- **TOGNON TCHÉGNONSI Francis Kokou**, Professeur Titulaire ;
- **TOSSOU Makpèhou Rogatien**, Professeur Titulaire ;
- **ZIME Chabi Amadou**, Professeur Certifié.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesdames :

- **ABOU LAWANI Rissicatou**, Professeur Certifié de SVT ;
- **FATOKÉ Sikiratu Clémence**, Professeur Certifié à la retraite ;
- **GANHOUNNOUTO Martine**, Conseillère Pédagogique d'Anglais ;
- **HOUNDAKENOU Irène**, Administrateur de l'Action Culturelle ;
- **LAOUROU Modoukpè Doris Christelle**, Professeur Certifié.

Messieurs :

- **AGBESSI Gilbert**, Professeur Certifié ;
- **AYIGBEDE Albert**, Professeur Certifié ;
- **AZOKPOTA Emmanuel**, Professeur Certifié ;
- **CAKPO Cossi Justin**, Professeur Certifié de droit ;
- **EDOH Gbèhossou Firmin Abel**, Professeur Certifié ;
- **SAGBO Mahougbé André**, Professeur Certifié ;
- **TANGNI Louis Monsoyi**, Professeur Certifié.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS

- Monsieur **CLOUBOU Jonas**, Administrateur des Services Financiers.

MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA DIGITALISATION

Messieurs :

- **ADJINACOU Aristide Guy**, Ingénieur Télécoms ;
- **AGOUA Sedro François de Paule**, Ingénieur Télécoms ;
- **AHOUSSOU Thierry Michel Noukpo**, Ingénieur en Informatique et Réseaux ;
- **AMOUSSOU Codjo Houété Paul**, Journaliste ;
- **LOKO Akin-Olu Olawolé Marc André**, Ingénieur Télécoms ;
- **YAROU Ahmed Sacca Yérima**, Administrateur des Services Financiers.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Messieurs :

- **AWALLA Jean-Paul Quirin**, Administrateur de commerce ;
- **METONOU Akotègnon Isidore**, Administrateur du commerce ;
- **MITOKPE Comlan Léonard**, Administrateur du commerce ;
- **SALIOU MOUHAMANE Abdou Latif**, Auditeur Interne.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

- Madame **TOGBE Léa**, Administrateur des Projets.

Messieurs :

- **ADJOMAYI Philippe Armand**, Chercheur Hydrogéologue ;
- **AWO Amoussou Marcel**, Professeur certifié Géologue ;
- **CHABI KONLOU Chabi**, Professeur certifié ;
- **GNAHA Cossi François Emmanuel**, Ingénieur Géologue ;
- **IMOROU Djibril**, Administrateur Civil ;
- **KPOMASSE Martin**, Ingénieur Analyste Concepteur ;
- **LAWIN Agnide Emmanuel**, Professeur Titulaire ;
- **MOUZOUN Paul**, Administrateur des Services Financiers ;
- **SEWADE SOKEGBE Grégoire**, Administrateur des Services Financiers.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Monsieur **YOTTO Sotima Michel**, Administrateur.

MINISTÈRE DES SPORTS

Messieurs :

- **ALLADASSI Bienvenu**, Administrateur des Services Publics ;
- **KOUAGOU N'Koué Bernard**, Administrateur en Management des services publics ;
- **LOUMEDJINON Ekpodofassi Sabin**, Journaliste ;
- **SEIDOU Taïbou**, Professeur certifié d'EPS.

Article 5

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin.



Patrice TALON

La Vice-Présidente de la République,
Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin,



Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA

AMPLIATIONS : PR : 4 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 2 ; MINISTÈRES : 24 ; GCONB : 20 ; SGG : 4 ; DEPARTÉMENTS : 12 ; INTERESSES : 234 ; JORB : 2.

MAIRIE DE OUIDAH

Le SE Afizou MAMA-SANNI démissionne de son poste



La Mairie de Ouidah est une fois de plus secouée par le départ de son Secrétaire Exécutif (SE), Afizou MAMA-SANNI. Moins de deux ans après la mise en place de la réforme, cette démission vient s'ajouter à une série de départs similaires dans d'autres municipalités telles que Karimama, Pèrèrè, Zè, Lalo, Aguégus et Toucountouna. Afizou MAMA-SANNI a déposé sa démission dans la matinée du mercredi 31 janvier 2024, selon les informations rapportées par Le Matinal.

Cette décision fait suite à sa suspension par la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes. Bien que les raisons précises de sa suspension n'aient pas été divulguées, il semblerait que des problèmes de gestion aient été mis en évidence.

Ce départ répété des Secrétaires Exécutifs soulève des questions quant à la relation tendue entre les Maires et

ces derniers. La mise en place de la réforme visait à améliorer la gouvernance locale et à renforcer la transparence dans la gestion des communes. Cependant, les démissions fréquentes des SE semblent indiquer des difficultés dans la mise en œuvre de cette réforme.

Il est important de souligner que la fonction de Secrétaire Exécutif est essentielle pour assister les maires dans la gestion quotidienne des affaires municipales. Leur rôle consiste notamment à coordonner les différentes activités, à assurer le suivi des projets et à veiller à la bonne utilisation des ressources. Face à ces départs répétés, il est crucial que les autorités compétentes réévaluent les conditions de travail et les attentes envers les Secrétaires Exécutifs. Il convient également de renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi de la gestion des communes afin de prévenir d'éventuelles irrégularités.

David DOLTAIRE
(Source extérieure)



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40